

Les réponses à ces courriers sont dans l'article :

ENDEIS TELECOM : INDECOSA CGT 18 FAIT LE POINT

Aujourd'hui, j'ai eu la surprise de recevoir une facture d'Endeis Telecom de 9.15 euros alors que 0 communication n'a été relevé. Dans cette facture sont comptabilisés :

- ▶ 7.5 euros de consommations minimum
- ▶ 3 euros de frais d'administration.

On me dit que je bénéficie de 2 heures gratuites alors que mes communications apparaissent dans ma facture France Télécom.

Le commercial qui démarchait à Carrefour Chalons en Champagne m'a assuré qu'un contrat définitif me serait envoyé à domicile et que sans renvoi de ce dernier, le premier deviendrait caduc. On m'a assuré également que le premier contrat ne m'engageait à rien et on ne ma jamais parler de frais abonnement et encore moins de tarification minimum. J'ai téléphoné ce midi et on m'a dit que j'ai signé un 1er contrat et que pour résilier il fallait envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception.

Comment puis-je faire ?

Je m'associe aux victimes de l'escroquerie d'Endeis puisque je suis moi-même abonnée sans l'avoir demandé ! Démarché dans une grande surface, j'ai accepté de recevoir les renseignements de cet opérateur. A défaut de renseignements j'ai été abonnée d'office et j'ai reçu une facture du mois de mai 2006(+une facture de mon ancien opérateur Cégétel : 2 factures !). Maintenant, je suis sans téléphone puisqu'il me raconte que l'encaissement de chèque se fait en 1 mois :en attendant je suis coupée !!! Voilà : j'ai eu l'erreur de vouloir régler (par chèque alors qu'ils m'ont harcelé pour que je paye avec ma carte !) cette histoire avec annulation du contrat joint :je n'ai aucune réponse.(envoyé avec accusé de réception toujours pas reçu 1 semaine après). J'espère que mon témoignage permettra d'avancer.

Merci à vous de faire tout cela !

Irène

bonjour je viens de recevoir une lettre de mise en demeure si je règle pas la somme de 15euros a Endeis telecom nous nous sommes aperçu qu'ils continuaient a nous prélever le l'argent malgré que nous ne sommes plus avec France telecom pour le téléphone que dois je faire ? par avance merci monsieur Gegot Christian

que faire pour se débarrasser efficacement de cette société qui harcèle mes parents ?

ils m'ont demandé de donner mon nom juste pour envoyer de la publicité. enfin de compte j'ai reçu une facture et une lettre attestant un contrat établi avec cet opérateur.

J'ai été à mon tour victime d'Endéis Télécom : j'ai été inscrit sans l'avoir demandé et, malgré mes protestation, ensuite j'ai reçu la facture de mes communications téléphoniques du 4/5/2006 au 28/5/2006. J'ai écrit à mon FAI AOL chez lequel je suis en ADSL 512K et téléphone à la seconde depuis novembre 2005. France Télécom m'a répondu hier au téléphone : "qu'il ne pouvait rien faire pour moi.. de m'adresser à mon FAI". Mon FAI AOL alerté dès le 15 mai de mon inscription sans mon accord à Endéis Télécom et ensuite alerté de nouveau à réception de la facture d'Endéis Télécom, ne me répond pas. Endéis Télécom à qui j'ai aussi adressé une nouvelle lettre de protestation ne me répond pas non plus. Je n'ai pas payé la facture d'Endéis Télécom et j'attends.. Pauvre France ! Elle va vraiment mal ! C'est devenu le pays de l'arnaque et on ne sait à qui s'adresser pour être défendu. Michel (retraité agé de 76 ans) Salutations les meilleures à la personne qui lira le présent texte.

Bonjour , moi et ma femme sommes victimes d'Endéis télécom. Nous avons rencontré deux représentants de Endéis télécom, à l'entrée de supermarché MATCH de la Roberstseau à Strasbourg. Ils nous ont parlé de tarifs bas et intéressants. Nous avons hésité d'accepter car nous pensions que derrière ces tarifs bas se cache une arnaque. Mais un des représentants nous a proposé un période d'essai, donc pas de contrat d'engagement. IL nous a fait signer un formulaire. IL nous a dit que le remplir c'était pour la période d'essai et qu'à la fin de cette période d'essai nous allions recevoir le document du contrat d'engagement à remplir si nous souhaitions continuer avec eux. Nous avons donc accepté cette période d'essai. et SURPRISE !!

- 1- Nous avons reçu le 02 juin 2006 une facture : donc la période d'essai était facturée !!
- 2- Sur la facture nous découvrons un minimum de facturation de 7, 50 euros. Je ne me rappelle pas avoir été renseigné sur ce minimum de facturation.
- 3- Nous nous sommes trouvés en train de payer : ce minimum de facturation pour Endéis télécom d'une part et payer la ligne à FRANCE TELECOM environ 28 euros.
- 4- Le contrat d'engagement que nous aurons dû recevoir et remplir si nous avions accepté de continuer avec Endéis télécom , nous l'avons jamais reçu !. Le formulaire de la période d'essai semble être considéré comme contrat d'engagement !!!

Nous avons décidé de résilier cette formulaire d'essai contrat.

Bonjour, je suis situé en alsace et suis moi-même victime d'Endéis Télécom..... comment rentrer en contact avec une association. merci pour le renseignement

Bonjour, je suis situé en alsace et suis moi-même victime d'Endéis Télécom.....
comment rentrer en contact avec une association. merci pour le renseignement

ma 1ere facture d'Endeis telecom est une surprise ..je n ai encore jamais téléphoné avec Endeis puisque je téléphone avec l adsl et la facture m annonce :

- ▶ avoir remise 2h00 offert -1.35euros
- ▶ minimum de facturation 7.50 e
- ▶ montant des communications 0.00e

total a payer ttc 6.15 euros ttc

Peux t on m aider a résoudre ce mystère de facturation merci...

bonjour je découvre avec stupéfaction votre action, car mes grands parents de 86 ans ont vu se présenter chez eux un représentant Endéis se faisant passer pour un agent France Telecom et déclarant que France telecom ne pouvait plus s'occuper de leur ligne et que Endéis s'occupait d'eux. Ainsi ils ont signé chez Endeis croyant en être obligé, de plus ils ont trouvé le représentant gentil et l'ont invité à manger !!! Je trouve grave que des personnes agissent ainsi et cela sans aucun scrupules et en se faisant inviter pour dîner après avoir arnaqué d'honnêtes gens ! Quel recours avoir maintenant ? Je vous prie de répondre à ma demande, ce représentant est passé dans un petit village de l'Aude à côté de Castelnaudary. Merci Sophie TAYAC

Ma belle-mère âgée et vulnérable a également été l'objet d'une arnaque de cette boîte. Le courrier que je leur ai adressé semble avoir réglé le problème. Depuis février ma belle-mère n'a plus entendu parler d'eux et nous n'avons JAMAIS rien payé ! Ci-dessous copie du courrier qui pourrait vous aider dans vos démarches :

"Suite à mon courrier du 2 janvier 2006 vous n'avez pas pu produire le contrat que ma belle-mère aurait signé avec votre société. Je considère donc toutes vos factures comme sans objet puisque de ce fait elle n'est pas cliente chez vous.

Je vous saurais gré de cesser de la harceler à l'avenir, faute de quoi en plus d'une plainte pour abus de faiblesse, je déposerai également une plainte pour harcèlement à votre encontre.

D'autre part la souscription à une présélection passe par la signature d'un bon de présélection par le client, un bon sans lequel vous n'avez pas pu procéder à l'opération concernant les communications dont vous demandez facturation. Dans le cas présent, une signature créative doit figurer sur ce bon. Je suppose que pour parvenir à vos fins vous tenterez de produire un faux ; or le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende" (article 441-1 du Code pénal).

Salutations

copie des courriers à : DGCCRF M. Le Procureur de la République TGI Strasbourg"

bjr, je vous communique cette information de la Loire Atlantique. Les démarcheurs de Endéis Télécom commence à se manifester sur la région Nantaise. Ma mère qui est âgée de 85 ans à eu la visite (le 29/05/2006) d'un de ses démarcheurs en se faisant passer pour un agent de France Télécom.

mai06 :L'arnaque continue vers les Deux-Sèvres maintenant. Endéis se déplace exclusivement chez les personnes âgées et leur fait de la vente forcée en utilisant des argumentaire bidons. mes grands parents ont été de ses victimes (sur 150 environ dans notre département). Le recommandé envoyé aussitôt à ENDEIS n'a servi à rien ; ils le déchirent et annule l'abonnement à France télécom. Ils ne visent comme par hasard que les personnes âgées ; cette pratique est bien la preuve de leur malhonnêteté et leur souci premier est bien de débiter le compte des clients.

Ayant pris connaissance ce jour de l'article de la Nlle République concernant le démarchage Endeis, je vous informe que ma mère âgée de 94 ans vient d'en être une victime à Niort, nous faisons les démarches nécessaires et nous ses enfants sommes révoltés.

Bonjour, ma sœur vient de "subir" la présélection automatique d'Endeis alors que (j'énumère pour plus de clarté) :

- ▶ elle n'a rien signé
- ▶ a déposé une main courante au commissariat contre la méthode "frauduleuse" du commercial Endeis se présentant comme filiale France télécom (fin mars 2006)
- ▶ a avertit France telecom qu'Endeis tenterait peut être de forcer le passage à la présélection
- ▶ a envoyé une lettre recommandée a Endeis, avant les 7 jours légaux de retractation (demarchage à domicile) pour clarifier la situation et redire, une nouvelle fois, qu'elle ne voulait pas souscrire auprès d'Endeis ce service de preselection.

La lettre recommandée avec accusé de réception est arrivé chez Endeis fin mars.

Malgré cela France Telecom a donc modifié la ligne mi-avril. Fin avril ma sœur a reçu le courrier de la part de France Telecom l'avertissant que dorénavant ses appels en présélection automatique seraient facturés par Endeis. Endeis a aussi envoyé un mail pour remercier ma sœur d'avoir choisi Endeis (!!!).

Plus fort : Le contenu de la lettre recommandé avec AR vient d'être renvoyé au domicile de ma sœur en ce début mai. Endeis y a apposé un post-it où on peut lire "veuillez préciser votre numéro de téléphone".

J'ai conseillé à ma sœur de porter plainte et de refuser de payer à France Telecom tout surcoût éventuel lorsque France Telecom redeviendra l'opérateur en présélection automatique. Peut être y a t'il une entente commerciale entre Endeis et France Telecom, ce n'est qu'une supposition, mais elle est étayée par la non prise en compte par France telecom (mail et appels) de ce que ma sœur s'est opposé à toute modification d'opérateur concernant sa ligne.

Je n'ai pas encore évalué si de tels changements ne vont pas avoir de répercussion en "dommage collatéral" particulièrement pour la fourniture d'accès à internet souscris

chez un FAI alternatif, auquel cas les frais occasionnés par la rupture du contrat puis la ré-inscription à internet seront d'environ 100 euros.

Les éléments que ma sœur a en main, éléments qui montrent qu'Endeis s'affranchit de toutes les lois protégeant le consommateur, peuvent-ils vous intéresser dans l'action que vous entreprenez ?

Personnellement je suis révolté par les agissements d'Endeis ... Je pensais avoir bien conseillé ma sœur, et votre site m'a aidé en cela, multipliant les "protections" ... Toutes les démarches entreprises auprès d'Endeis et France telecom n'auront servi à rien ...

Vous remerciant par avance de vos conseils, recevez l'expression de ma haute considération.

Bonjour, nous étions abonné à ENDEIS TELECOM, l'année dernier en septembre 2005, et nous avons payés une facture tous les mois jusqu'en novembre 2005, de plus nous nous sommes aperçu que nos communications téléphoniques avaient doublées car nous recevions la facture de France télécom avec nos communications émises et aussi celle de Endéis télécom qui devait faire le nécessaire auprès de France Télécom pour un changement d'opérateur. Ayant contacté France Télécom pour avoir une explication, il m'ont fait par qu'il n'avait rien reçu de ce nouvel opérateur qui se faisait passer pour un complément de France Télécom. Par la suite l'opératrice de France Télécom nous a conseillé d'arrêter avec cette opérateur et de revenir avec une meilleur offre chez eux ce qui a été fait, et cet engagé à résilier mon abonnement à Endéis Télécom ce qui a été fait aussi. Mais pas complètement la preuve ! Jeudi 27 Avril 2006 en inspectant les relevés de compte depuis janvier 2006, je me suis aperçu d'un retrait de 7,50€ d'un prélèvement TELECOM à peu près à la même date entre le 10 et le 14 de chaque mois. Ce qui fait quand même la somme de 30€ de janvier à Avril 2006. J'ai contacter France Télécom pour avoir des explications, ils n'ont pu me répondre, même en leur fournissant le code et me confirmait qu'il n'effectuait aucun prélèvement sur ce compte bancaire. Ainsi ils m'ont dit d'appeler Orange Télécom mais en vain ils n'ont pas pu me dire ce que c'était et m'ont conseillé vivement de faire une opposition sur le compte. Nous sommes allez à la Banque pour en savoir plus et si ils étaient en mesure de nous fournir des explications eux aussi n'ont pas pu alors nous avons fait opposition du compte bancaire qui nous coûtes quand même 12,00€ ce **qui fait un total de 42€ comme frais en tout**. Comme cela m'inquiétais, en cherchant des papiers pas encore archivés, je suis tombé sur un relevé de l'opérateur **Endéis Télécom** et j'ai comparé le numéro de client à celui du relevé de compte effectivement cela correspondait exactement. J'ai appelé Endéis Télécom mais les bureaux étaient fermés. Je suis donc aller sur le site avec Google et fait une recherche avec le nom ENDEIS et j'ai vu les arnaques de cette opérateur bidon, voila pourquoi je vous envoie à vous aussi ce courrier. Je vais leur envoyé un courrier avec un AR pour un remboursement du montant ci-dessus plus les frais occasionnés par celui-ci. Je souhaiterai avoir un conseil de votre part si cela bien entendu était possible je vous donne donc mon adresse mail. inscrit ci-dessous D'avance merci. Annie et Philippe

j'ai été victime pendant trois ans d'Endéis ,sans m'on rendre compte Endéis à prélevé sur mon comte. Maintenant que je fais opposition ils me harcèlent par téléphone. Comment m'en sortir ?